



## **ROLE, ACTIONS, CONTRIBUTIONS, EVENEMENTS...**

### **Le rôle de la FAS**

La FAS est la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés. Créée en 1993, elle est une association régie par la loi de 1901, sans but lucratif, strictement indépendante des directions d'entreprise, des syndicats et des partis politiques. Elle rassemble la quasi-totalité des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés, ainsi que des présidents de FCPE et des personnalités qualifiées du domaine. Par son caractère unique, la FAS possède la légitimité de représentation des 3,5 millions d'actionnaires salariés dans les entreprises implantées en France, cotées ou non.

Son ambition est de promouvoir et de développer l'actionnariat salarié en France.

La FAS est force de proposition pour créer les conditions de développement de l'actionnariat salarié : évolutions législatives et réglementaires, promotion de l'actionnariat salarié, pédagogie des mécanismes financiers et défense des associations.

La FAS agit avec l'ensemble des acteurs essentiels : entreprises, politiques, institutions, associations, universités, dont elle est l'interlocuteur incontournable. Présente dans de nombreux organismes officiels, la FAS y défend les intérêts de l'ensemble des épargnants et des actionnaires.

### **Son champ d'action.**

- *Promotion de l'actionnariat salarié* notamment à travers l'organisation du **Grand Prix FAS** de l'Actionnariat salarié, l'organisation de colloques nationaux et régionaux et la présidence du comité scientifique de **l'indice Euronext FAS IAS ®**.
- *Aide et conseils aux associations d'actionnaires salariés et aux entreprises pour le développement de l'actionnariat salarié* par des ouvrages pratiques et le **Benchmark FAS** des pratiques de l'actionnariat salarié en France.
- *Aide aux épargnants dans la gestion de leur patrimoine financier* par le **Guide de l'épargne et de l'actionnaire salarié**.

- *Représentation des intérêts des actionnaires salariés auprès des pouvoirs publics* par la participation à des comités et groupes de travail, dont le COPIESAS, ainsi que lors de la préparation des textes législatifs ou réglementaires.

La FAS participe aux travaux de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers). Elle est à l'origine de la création de la Commission consultative épargnants en 2004 et de l'IEFP (Institut pour l'Education Financière du Public). Sylvie LUCOT de l'Association APAT (Thales) est membre du Collège de l'AMF et vice-présidente de la Commission consultative épargnants.

La FAS est également présente dans les groupes de travail de l'ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions), de l'ANDRH (Association Nationale des DRH), de FONDACT, de l'IEFP, de l'IFA (Institut Français des Administrateurs), ....

### **Ses actions et contributions 2016 & 2017:**

- **Version électronique du guide FAS 2015/2016** de l'épargne et de l'actionnaire salarié et mise à jour (13<sup>ème</sup> édition) **et additif de février 2017** téléchargeable sur le site de la FAS.
- **Les 11 propositions de la FAS** pour l'épargne longue et l'actionnariat salarié.
- **Lettre aux candidats à l'élection présidentielle** avec les propositions FAS.
- **Saisine des Ministres Sapin et Macron** concernant les dispositions de la loi Macron sur les actions gratuites.

### **Ses principaux évènements de l'automne 2017 :**

**12 octobre 2017** : Restitution du Benchmark de l'Actionnariat Salarié 2017

**13 décembre 2017** : Colloque FAS et Grand Prix de l'Actionnariat Salarié 2017

### **Comment adhérer à la FAS ?**

Peuvent être **Membres Adhérents** de la Fédération les associations d'actionnaires salariés et anciens salariés qui adhèrent aux valeurs de la Fédération.

Peuvent devenir **Membres Associés** de la Fédération pour une durée maximale de 4 ans, des présidents ou membres de FCPE, des sociétés d'actionnaires salariés ainsi que des personnalités ayant rendu ou susceptibles de rendre des services à la Fédération.

Peuvent devenir **Membres Correspondants** de la Fédération, des personnes physiques ou morales désireuses de contribuer au développement des activités de la FAS et à son rayonnement.

### **Comment contacter la FAS**

Le site Internet de la FAS peut être consulté à l'adresse : [www.fas.asso.fr](http://www.fas.asso.fr)

Pour contacter la FAS : [contact@fas.asso.fr](mailto:contact@fas.asso.fr)